

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023
Affichage : 23/11/2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian SUAU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : GESTION DU PERSONNEL – ACCUEIL DE VOLONTAIRES AU SEIN DE FRANCE SERVICE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE :

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride (CCHAM) sollicite l'agrément auprès de la Direction Régionale Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale (DRJSCS) pour pouvoir accueillir des jeunes dans le cadre d'un service civique au sein de France Services.

L'engagement du service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire :

- d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans les 9 domaines d'intervention reconnus prioritaire pour la Nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, interventions d'urgence) ;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par la structure d'accueil.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

DONNE SON ACCORD pour que la CCHAM sollicite l'agrément auprès de la Direction Régionale Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale (DRJSCS) pour pouvoir accueillir des jeunes dans le cadre d'un service civique au sein de France Services.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la demande d'agrément et l'**AUTORISE** à signer tous documents y afférant.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'accueil de volontaires dans le cadre du service Civique.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président



Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.